



Hiérarchie des lois du Code forestier

Par Hudeju

Bonjour. Quand deux lois concernant l'une, les collectivités territoriales, et l'autre, les particuliers, peuvent s'appliquer sur une même parcelle, quelle est celle qui s'impose à l'autre ? En l'occurrence, il s'agit des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) et des articles L134-10 et L131-11 du Code forestier. D'avance merci.